

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 29 septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 57

L'An deux mil vingt-deux,

Le 05 octobre, à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas DURAND – Maire.

### **Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Fabienne BERNARD, Angéline BYLYKBASHI, Aurélia CALLENS, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Patricia DARBO, Rénéald DELALIN, Annick DELOUZE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Paul LANNOY, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Marilyn STAHL, Jean-Philippe TROUILLET

### **Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Jean-Marie DELISLE donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON  
Catherine DESILE donne pouvoir à Thomas DURAND  
Sophie INCERTI donne pouvoir à Arthur REGNIER  
Lydia LACROIX donne pouvoir à Patrick HERICHE  
Xavier MARION donne pouvoir à Fabienne BERNARD  
Jessica POTEL donne pouvoir à Bernard DURDANT  
Bruno QUEMENER donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY  
Anne-Françoise ROSTAING donne pouvoir à Valérie PAGESY

**Étai(en)t absent(e)s :** Natacha DE BEAUDRAP, Martial LAMOURET, Chantale LE GALL Nathalie MICHEL, Dominique RABET

**Secrétaire de séance** : Pascal LEJEUNE

## N° DEL-2022\_083 - Cession d'un terrain sur la parcelle 257 D 138 à Lébécourt – Forêt-la-Folie

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la direction générales des finances publiques en date 28 juin 2022,
- Vu** la délibération DEL-2021\_057 du conseil municipal du 29 juin 2022 fixant les modalités de mise en vente de la parcelle 257 D 138,
- Vu** l'offre d'achat de monsieur Maxime Loiseau et madame Emma Lemercier,
- Vu** l'avis favorable de la commission ad hoc du 13 septembre 2022,
- Vu** l'avis favorable de la commission Cadre de vie et Patrimoine du 21 septembre 2022,
- Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'État avant toute cession,

**Considérant** que l'offre d'achat est conforme à l'évaluation du service du domaine,

**Considérant** les garanties de financement fournies par les candidats,

**Considérant** l'adhésion des candidats à la clause anti spéculative visant à maintenir l'unité foncière du bien pendant une durée de 5 ans,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par 52 POUR, décide :**

- **D'APPROUVER** la cession à monsieur Maxime Loiseau et madame Emma Lemercier d'un terrain d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup> sur la parcelle 257 D 138 à Lébécourt – Forêt-la-Folie au prix de 62 000 €,
- **DE DIRE** que cette cession se concrétisera par un acte notarié, et qu'en cas d'empêchement de monsieur le maire, monsieur Pierre Pénin, maire délégué de Forêt-la-Folie sera son représentant,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à engager la procédure de cession et à signer tout document s'y reportant,
- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Vexin-sur-Epte

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

ID : 027-200057685-20221005-DEL\_2022\_083-DE

Certifier exécutoire compte  
tenu de la publication  
effectuée le **11 OCT. 2022**

Et de la télétransmission  
en Préfecture le **10 OCT. 2022**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



**Le Maire,  
Thomas DURAND.**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).